



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 21/03/2019	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2019-ARA-KKP-1877

1. Intitulé du projet
Projet de renaturation de l'Allée de Challes à Bourg-en-Bresse (Ain-01)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique
Nom <input type="text"/> Prénom <input type="text"/>
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale <input type="text" value="Commune de BOURG-EN-BRESSE"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale <input type="text" value="Mme Lydie LOEILLET, Chargée d'études - Architecte / urbaniste"/>
RCS / SIRET <input type="text" value="210100533000012"/> Forme juridique <input type="text" value="Collectivité territoriale commune"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation et régulation des cours d'eau	Création d'un milieu morpho-écologiquement dynamique sur environ 350 ml en lien avec les aménagements paysagers projetés dont : - Modification du profil en long et en travers sur un linéaire de 350 mètres ; - Renaturation du cours d'eau avec génie végétal sur les berges et risbermes ;

4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
La ville de Bourg en Bresse souhaite réaliser un nouvel espace urbain associant diverses fonctions : logement, activité, espaces publics. Il s'agit de pouvoir accueillir dans ce quartier une nouvelle population de familles s'installant plutôt en périphérie de Bourg-en-Bresse. Il est donc nécessaire de "rendre la ville désirable" pour cette population. Dans ce contexte, le site choisi est situé au centre-ville de Bourg en Bresse : la ZAC sur le secteur Challes-Europe
Dans le cadre du projet visant à reconfigurer le quartier, le projet de renaturation de l'Allée de Challes vise à créer un milieu morpho-écologiquement dynamique sur environ 350 ml en lien avec les aménagements paysagers projetés : - Définition d'un lit d'étiage sinueux adapté au contexte hydrologique du site ; - Mise en place de lits imbriqués répondant aux contraintes hydrauliques de ce tronçon de la Reyssouze ; - Définition de strates végétales répondant aux principes de renaturation (corridor écologique) et aux objectifs d'aménagements paysagers ; - Intégration des problématiques de transport solide et d'hydromorphologie dans les scénarios d'aménagements.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à reconfigurer le quartier de Challes (programme de réalisation d'habitats, équipements, services, bureaux, commerces, espaces publics et réaménagement des berges de la Reyssouze).

Un des objectifs est la renaturation de la Reyssouze en respectant certaines contraintes paysagères, environnementales, hydrauliques et morphologiques. Ceci passe par la reconfiguration des deux bras de la Reyssouze dans la traversée de l'Allée de Challes à Bourg-en-Bresse (01). L'idée est de réunir et de renaturer les deux bras canalisés de la Reyssouze.

Sur le plan paysager, il est demandé de revaloriser le passage de la Reyssouze dans le quartier de Challes. Un profil en risberme en rive gauche (exposition sud) est prévu (position actuelle de la route et réutilisation canal rive droite pour le lit d'étiage et le lit intermédiaire). Cette même risberme servira de lit de débordement en période de crue

Aussi, le projet vise à enrichir la trame verte et bleue ainsi que les écosystèmes urbains, en conformité avec le contrat de rivière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux du projet de renaturation de l'Allée de Challes seront réalisés selon la chronologie suivante :

- Préparation des zones de chantier : emprise chantier, pistes de circulation et débroussaillage ;
- Définition d'un lit d'étiage sinueux adapté au contexte hydrologique du site ;
- Mise en place de lits imbriqués répondant aux contraintes hydrauliques de ce tronçon de la Reyssouze ;
- Définition de strates végétales répondant aux principes de renaturation (corridor écologique) et aux objectifs d'aménagements paysagers ;
- Intégration des problématiques de transport solide et d'hydromorphologie dans les scénarios d'aménagements.
- Remise en état du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra d'offrir un cadre de vie appréciable aux habitants, de promouvoir les voies cyclables et piétonnes et d'affirmer le potentiel paysager et hydraulique de l'allée de Challes.

Il assurera le bon fonctionnement hydraulique et hydrologique "naturel" à la rivière et le projet rétablira une strate arborée saine, tout en veillant à la préservation des espèces animales recensées (chauve-souris, oiseaux).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au régime de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Les rubriques de la Nomenclature Eau (Article R.214-1 du code de l'environnement) concernées par le projet sont les suivantes : 2.1.5.0, 3.1.2.0, 3.1.5.0.

Projet de création de ZAC de Challes Europe soumis à étude d'impact au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement (Réalisée en juillet 2014)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire du projet concerné par la renaturation	350 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : Bourg-en-Bresse.
Allée de Challes

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5 ° 23' 08 " 85 Lat. 46 ° 20' 68 " 89

Point d'arrivée :

Long. 5 ° 23' 39 " 72 Lat. 46 ° 20' 90 " 08

Communes traversées :

Bourg-en-Bresse

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Néant

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ville de Bourg-en-Bresse possède un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE des infrastructures de transport communales) 2018-2023, en cours de réalisation et actuellement en phase de consultation du public jusqu'au 22 février 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Reyssouze, concernée par le projet de renaturation est inclus dans plusieurs périmètres d'abords de Monuments historiques : Eglise Notre Dame, Maison 16 rue du Maréchal Foch, Maison 14, rue du Maréchal Foch, Maison 12, rue du Maréchal Foch, Immeuble 10, rue Victor Basch, Théâtre, Maison de bois, 16 rue Gambetta, Statue de Bichat, Immeuble 8, place de l'Hôtel de Ville, Hôtel de Ville - Façade, Immeuble 26, rue Victor Basch, Préfecture (ancienne),
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Milieu fortement anthropisé.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le PPRI de la Reyssouze sur la commune de Bourg-en-Bresse approuvé le 27 avril 2016. Il ressort de la consultation du zonage réglementaire du PPRI qu'une large partie de l'allée de Challes est située en aléa fort. L'annexe 7 permet de localiser l'emprise projet au sein du PPRI. Le projet consistant à végétaliser le canal, assurera la réduction de ce risque
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbation temporaire du milieu dans le but de retrouver une meilleure fonctionnalité du cours d'eau et meilleure continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'effet notable sur l'état de conservation des sites Natura 2000 concernant la Dombes. En effet, il est situé à l'extérieur du site Natura 2000, il ne constitue pas un site de reproduction et n'entraînera pas de risque de dégradation de la ressource en eau car situé en aval.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bourg-en-Bresse est concernée par 2 types de risques technologiques : - Le risque de transport de marchandises dangereuses par voie routière ; -Le risque de transport de matières dangereuses par canalisation souterraine de gaz. -> De par ses travaux et son implantation, le projet n'est que faiblement impacté.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est concernée par le risque inondation et par le risque lié à la sismicité (niveau 3/5 - modéré). Néanmoins, le projet intègre ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le projet peut engendrer des trafics liés principalement au déplacement des engins de chantiers, des poids-lourds et des véhicules de service.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les chantiers sont des activités qui génèrent des nuisances sonores émanant notamment : - des engins de chantiers (moteurs, alarme de recul, klaxon,) ; - des activités de débroussaillage, - des opérations de terrassement ; Toutefois ces nuisances n'auront qu'un impact limité dans le temps.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En sus des nuisances sonores, les chantiers sont des activités qui génèrent des vibrations émanant notamment : - de la circulation des engins de chantiers ; - des opérations de terrassement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet peut engendrer des émissions lumineuses (engins de chantiers, projecteurs etc.). Toutefois, dans la mesure où les travaux seront réalisés de jour, l'incidence est nulle.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, la qualité de l'air pourra être affectée via : - les émissions de gaz de combustion issues des engins de chantier et des véhicules du personnel de chantier, de la circulation sur les voiries et du fonctionnement des groupes électrogènes ; - les émissions de poussières liées à la mise en œuvre des matériaux, aux travaux de débroussaillage, aux opérations de terrassement ou aux passages des camions sur les pistes de circulation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement n'est pas de nature à engendrer des rejets liquides. Néanmoins, en phase travaux, des eaux usées seront produites liées notamment au fonctionnement de la base vie : lavabos, douches, sanitaires, lavage des engins et des outils de chantiers, etc. Les eaux seront récupérées, stockées et traitées (raccordement réseau assainissement, système autonome d'assainissement ou enlèvement par société spécialisée).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du chantier les déchets pouvant être produit lors de la démolition, seront géré en filière agréée. Aussi, me projet engendrera, de manière générale, des déchets liés à une activité de chantier (base vie).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifiera le cours d'eau et les voies communications. En phase d'exploitation, le projet intégrera des axes de communication efficaces et durables (mobilité douces) et le cours d'eau retrouvera une fonctionnalité écologique durable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de requalification de l'allée Challes s'inscrit dans la restructuration du quartier. C'est pourquoi, les travaux s'insèrent dans le planning de travaux qui sera constitué également d'une phase de constructions de nouveaux bâtiments de 2 560 m² de commerce, 5 350 m² d'activités tertiaires, de 3 170 m² d'équipements et de de 200 places de stationnement et permettra ainsi de gérer les travaux de telle façon que les incidences cumulées seront réduites.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet a pour but d'améliorer la qualité de vie et de retrouver une fonctionnalité écologique forte. Le projet bien que la phase chantier puissent être une période temporaire où les nuisances seront importantes, les incidences en phase exploitation ne seront que positives à court comme à long terme. Des mesures seront prévues pour réduire les incidences du chantier sur le milieu et seront exposées dans le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la nature du projet, celui-ci est déjà soumis à des procédures réglementaires. Toutefois, le projet permet de préserver la biodiversité en ville et de recréer une continuité écologique durable. Par conséquent, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Contraintes réglementaires et inventaires patrimoniaux Annexe 8 : Etude d'impact - Création de la ZAC de Challes Europe

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature